



www.accarevelbelledonne.com

accarevel38420@mailo.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 25 MAI 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

❖ **RÉTROSPECTIVE DE LA SAISON 2023**

❖ **RAPPEL SÉCURITÉ**

- Principales règles en battues

- Point de la formation

❖ **RAPPORT FINANCIER**

- Le bilan 2023/approbation des
comptes

- Cartes 2024

- Nouveaux sociétaires

❖ **PLAN DE CHASSE**

- Prélèvements et attributions

- Lâcher de gibiers

❖ **EFFORT COLLECTIF**

❖ **RÈGLAGE DES CARABINES**

❖ **ORGANISATION DE MANIFESTATIONS**

❖ **DÉCLARATION DES ARMES (SIA)**

❖ **INTERNET**

❖ **ELECTION:**

- Renouvellement intégral du C.A.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Le mot du président

Rétrospective d'une saison de chasse

- **Plan de chasse presque réalisé**
 - Rendu 1 bracelet mouflon
 - Faon non tué
 - Population de sangliers en augmentation régulière
- **Aucun incident de chasse signalé**
- **Un problème au parking des 4 chemins**
- **Une année d'élection: Renouvellement du C.A.**
- **L'équipe du C.A se représente pour 3 ans**

Le mot du président

Ce qui a été réalisé ces trois ans

- Informatisation de l'ACCA:
Tous les documents ont été dématérialisés et sont accessibles à tous via le site internet.
- Nouvelle adresse mail ACCA
accarevel38420 @mailo.com
- Site internet ACCAREVELBELLEDONNE.COM:
Pour valoriser et expliquer la chasse
Un espace adhérent
Vous permettant d'accéder à tous les documents
- Journée de réglage des carabines
- 3^{ème} éditions de la Foire aux boudins
- Organisation formation décennale
- Repeuplement des lièvres
- Vestes personnalisées ACCA



Le mot du président

Une aide de 500€ nous est allouée par Mr Bégot administrateur du pays cynégétique 9 territoire de Belledonne en reconnaissance de la dynamique de L'ACCA de Revel.



Un grand merci...



Veste personnalisée ACCA
Coût: 3237€



RAPPEL SÉCURITÉ

Pour la saison à venir, n'oubliez pas



Sécurité **P**riorité **A**bsolue



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

FORMATION DÉCENNALE

Le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation *obligatoire* à la sécurité tout les dix ans .Tous les chasseurs devront avoir passé une remise à niveau sur les règles de sécurité d'ici 2030

36 chasseurs Revelois ont suivi la formation

ACHARD Laurent	PLANET Anthony
BELLIN Jean-Paul	PLANET Gérard
BOURGEAT Pierre	PLANET Marc
BOUVIER Laurent	REVEL MOUROZ Damien
BUISSON Thomas	REVOLON Rémy
CAPONE Jean - Christophe	RIBOUD Jean Paul
CONTAT Christian	RIBOUD Mickael
CONTAT LEC	SELVA Christian
DARIZ Julien	SERVOZ GAVIN Régine
DAVID Franck	SILVINI Nicolas
DAVID Michel	SIMON Jérémy
DROGUE Marie	TURENNE Christian
DROGUE Roland	TURENNE Lionel
GAUTHIER Alain	TURENNE Michel
S.GEHIN épouse REVOLON	TURENNE Nicolas
GINET Christophe	TURENNE Pierre
GIRONA Michel	VIANNEY-LIAUD Gérard
MARTORANA Dominique	



Sécurité **P**riorité **A**bsolute

Le port d'une tenue orange fluo est obligatoire



Toutes zones chassées est signalées par des panneaux chasse en cours

Tous chasseurs se déplacent arme déchargée. On charge au poste. L'arme est déchargée en présence d'un tiers. Elle est rangée immédiatement dans son étui à la voiture



Identifier formellement le gibier avant de tirer
Tir interdit en direction d'un gibier dissimulé

Tir interdit en direction d'habitations, des chemins, des routes, des animaux en parcs, ou si le tir représente un danger...



Tir fichant impératif à courte distance et dans le respect de l'angle de tir de 30°

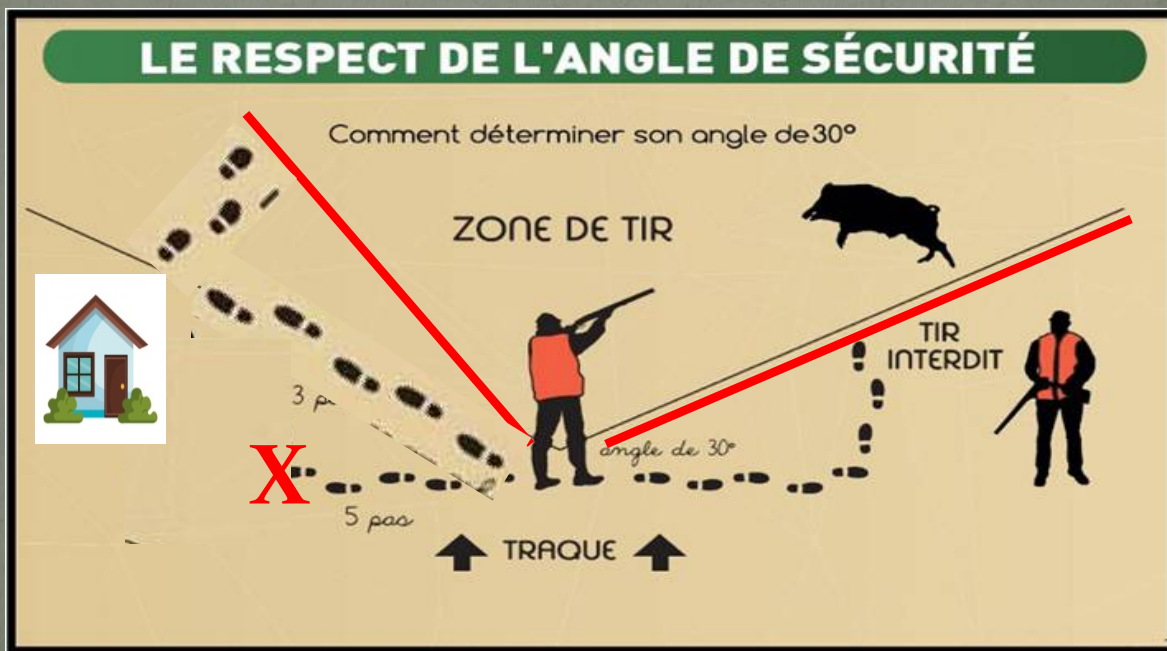
Interdit de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.





RAPPEL SÉCURITÉ

Angle de 30°:





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ON RESTE COURTOIS EN TOUTE
CIRCONSTANCE ET ON NE S'ÉNERVE PAS





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ALCOOL À LA CHASSE

Décret n° 2023-882 du 16 septembre 2023

Portant création d'une contravention de 5^{ème} classe sanctionnant pénalement le fait de chasser en état d'ivresse

Amende pénale: 1500 €

Une ou plusieurs des peines privatives de droits peuvent être prononcées par le tribunal:

- **Le retrait du permis de chasser**, avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans
- **L'interdiction de détenir** pour une durée de trois ans une arme soumise à autorisation ;
- **La confiscation** d'une ou de plusieurs armes dont le condamné est propriétaire





Applications pour garantir la sécurité à la chasse

PROTECT HUNT

POUR LES CHEFS DE BATTUE

LAND SHARE

POUR LES USAGERS DE LA NATURE

UNE APPLI POUR SAVOIR
OU SONT LES CHASSEURS



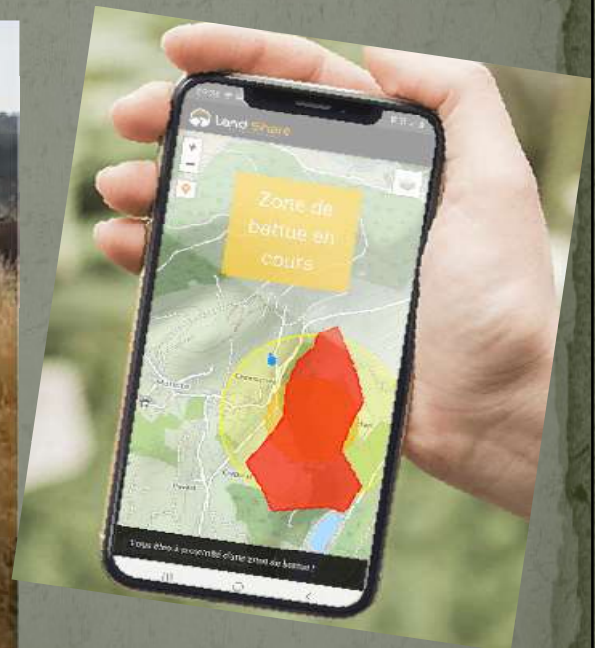


Protect Hunt pour les chefs de battue

Les chasseurs renseignent en temps réel des zones de battues en cours.

Land-Share pour les usages de la nature

L'application pour les usagers de la nature afin de visualiser en temps réel les zones de battues et des débuts et fin de traque





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE:

R.I.C 2024/2025

➤ Vous pouvez le consulter et l'imprimer à partir du site internet

Il vous sera également envoyé par e.mail

Ric condensé:

il reprend uniquement le règlement intérieur par type de gibiers et les règles de sécurité à la chasse.

R.I.C



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE D'HERBEYS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2022/2023

A- PARTIE RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 1

Droits et obligations des membres

1. La qualité de membre de l'association confère le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de celle-ci conformément à ce règlement, ainsi que le droit de participer aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dont la coordination est assurée par l'association.
2. Chaque membre s'engage à respecter la législation et la réglementation relative à la chasse ainsi que les statuts et le présent règlement.
3. Chaque membre règlera la cotisation annuelle qui lui incombe en fonction de la catégorie à laquelle il appartient et selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
4. Le prix des adhésions est décidé par l'assemblée générale et porté en annexe du règlement.
5. Le paiement de la cotisation entraîne la remise d'une carte de membre.
6. Cette carte doit être présentée à toute demande des agents en charge de la police de la chasse et de la garderie de l'association.
7. Chaque membre pourra participer aux activités de l'association liées à son objet social.
8. La participation aux activités pouvant accorder une gratification (tarifaire, tour de chasse...) sont inscrites en annexe au règlement.
9. Chaque membre veillera à avoir un comportement courtois et respectueux envers les autres membres de l'association ainsi que des propriétaires et des autres usagers de la nature.

ARTICLE 2

Cartes invitations et cartes temporaires

Cartes d'invitations

10. Les membres de l'ACCA peuvent être accompagnés d'invités. Les invitations aux invités sont accordées à titre gratuit. Le membre accompagnant obligatoirement son invité durant la chasse peut voir sa responsabilité personnelle engagée en fonction de l'infraction commise par l'invité.
11. Les modalités d'attribution des cartes d'invitations sont précisées en annexe de ce règlement.
12. Chaque invité sera en possession d'une carte d'invitation dûment remplie à cet effet.

Cartes temporaires

13. L'ACCA peut délivrer des cartes de chasse temporaire payantes dont les modalités d'attribution, d'utilisation (espèces, durées, coûts, ...) sont soumises à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et précisées en annexe de ce règlement.
14. Le conseil d'administration à délégation de l'assemblée générale pour l'attribution des cartes temporaires.
15. En cas d'infraction au règlement intérieur et de chasse ou aux lois et règlements en vigueur, le bénéficiaire d'une carte temporaire s'en verra destitué sur décision du conseil d'administration. La carte ne sera pas remboursée.
16. Les bénéficiaires de ces cartes ne disposent pas du droit de vote à l'assemblée générale de l'ACCA, et ne sont pas considérés comme membres de l'association.

ACCA LA DIANE D'HERBEYS Siège social : Mairie d'Herbeys, 27, chemin du villard 38320 Herbeys

Président : MURE Marc - 06 95 42 79 50 Vice président : MATTIONI Pierre - 06 32 46 05 51
N°RNA : W381011410

Mail: herbeysaccadiane@gmx.fr / Internet : www.accadianedherbeys.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

RAPPORT MORAL ET FINANCIER





BOUDIN À L'ANCIENNE CUIT À LA CHAUDIÈRE

REVEL



**1160 parts vendues
20l de vins chauds
25l de vins blancs**

**Une très belle réussite
Un grand merci à toutes celles
et à tous ceux
qui ont œuvré à ce succès.
On compte sur vous pour la
quatrième édition**



RAPPORT FINANCIER 2023/2024

Bilan de la foire aux boudins 17/02/2024

Libellé	RECETTES	DEPENSES
Carrefour : 5 cuvettes egouttages		16,25 €
Caves Vivaraises Fact n° T0022181- ch3831090		162,32 €
Nibets FR12607185 gants/passaires/saladiers		50,32 €
SA Lacroix: boyaux 35/38; F471402-ch3831091		95,85 €
Ebay : Thermomètre F 13-11113-40685		31,99 €
CSJ Emballages F 45474922 200 barquettes		45,58 €
Carrefour: CH 3831092		177,29 €
JLM: épinards F A1664581- ch 3831093		70,01 €
Ferrme Boniface : 20l de lait :		20,00 €
JLM FA1664582 (thermomètre)		14,83 €
Grands Frais 25 kg oignons		24,95 €
Centrakor Bassine /nappe		47,87 €
Laiterie Gilbert F CA007654 - ch 3831097		167,93 €
Laiterie Gilbert F CA007659		28,49 €
Inter marché (sang)		103,50 €
Netto (Saindoux)		10,50 €
Market (saindoux)		19,12 €
Diferia (Fromage repas Frydane)- ch 3831096		45,73 €
Charcuterie Brunet (repas façonnage)ch3831095		67,30 €
inter marché (repas façonnage + Freydane)3831098		60,51 €
Botanic mélange vin chaud		18,90 €
Carrefour: repas Freydane		35,25 €
Recette buvette	603,60 €	
Recette boudins (environ 1160 parts)	2 331,50 €	
TOTAUX	2 935,10 €	1 314,49 €
Résultat net	1 620,61 €	







RAPPORT FINANCIER 2023/2024

Cartes adhérents

SOCIETAIRES 2023/2024

STATUT	NOMBRE	COTISATION
RESIDENT	40	4050€
RESIDENT + 70 ANS	10	650€
NON RESIDENT	6	2170€
	56	6870€



RAPPORT FINANCIER 2023/2024

COTISATIONS DERNIERES SAISONS

SAISON	COTISATIONS
2019/2020	7 940,00 €
2020/2021	6 970,00 €
2021/2022	6 805,00 €
2022/2023	6 220,00 €
2023/2024	6 870,00 €

Saison 2019/2020: 67 sociétaires

Saison 2022/2023: 52 sociétaires

Saison 2023/2024: 56 sociétaires

BILAN SAISON 2023/2024

LIBELLÉ	RECETTES	DEPENSES
Report solde saison 2021/2022 dont livret	13 190,84 €	
WIX Fact N° 1055062599		144,00 €
FDCI Bracelets +taxe territoire Fact N°		1 870,48 €
FDCI C F. 2122VD886 cde matériels Fact		44,00 €
FDCI 14 Carnets petits gibiers F.		60,00 €
Buro Ode Fact N° 893452		16,82 €
Intermarché Fact.31530702231 Pot		65,41 €
Fromagerie Diafferia Fact 59 (effort		26,36 €
Ferme Fournet Fromage ch 3831076 (effort		20,00 €
Inter Marché ch 3831078 (effort collectif)		109,29 €
Chevrerie Burnet F.17 ch3831079(effort		176,60 €
Boulangerie Giroud ch 383101080 (effort		28,80 €
Assurance GROUPAMA		206,31 €
SARL GIBIS (12 Lièvres) F.CFA23000014		1 200,00 €
RAD (AmisHerbeys) Merlot/Rosé		66,36 €
Amazone Chevalet de tir		143,99 €
Carrefour Réglage carabine ch 3831085		94,37 €
Redevance Vaucher 2023/2024 ACCA St		2 000,00 €
Boite bracelet cerf (entrepot bricolage)		22,90 €
cotisations adhérents+invitations saison	6 900,00 €	
Veste memo club Cde C3007080		3 237,60 €
Abonnement Mailo		12,00 €
Carrefourmarket F80238023029448 -		43,99 €
Faisanderie Meyer Faisans F 230521/230		417,00 €
Frais bancaire juin 2023 à mai 2024		196,80 €
Intérêts Livret A année 2023	254,63 €	
Bricolnn F- 33482239 carafe		35,44 €
Dépenses Foire aux boudins		1 314,49 €
Recette Foireaux boudins	2 935,10 €	
TOTAUX	23 280,57 €	11 553,01 €

AVOIR au 01 /06/2024: 11727,56€



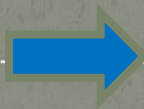
RAPPORT FINANCIER 2023/2024

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

BILAN EXERCICE SAISON 2023/2024

RECETTES	DEPENSES
10 089,73 €	11 553,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 463,28 €

5 postes lourds



FDCI	1 980 €
Gibiers	1 600 €
Vaucher	2 000 €
Veste	3 237 €
FAB	1 314 €
Total	10 131 €

BILAN EXERCICE SAISON 2022/2023

RECETTES	DEPENSES
8 736,00 €	8 190,28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	545,72 €

Solde 2022: 13.190€

Solde 2023: 11.727€



PRÉVISIONNEL

PRÉVISIONNEL 2024/2025		
Dépenses	2023	2024
FDCI	1870	2400
WIX	144	150
VAUCHER	2000	2000
LIÈVRES	1200	1200
FAISANS	400	300
MAÏS		400
GROUPAMA	206	220
FRAIS CIC	190	180
EFFORT COLLECTIF	400	400
RÉGLAGE	150	150
DIVERS	240	200
		7600

Cotisations 2023: 56 sociétaires	6 870 €
Cotisations 2022: 52 sociétaires	6 220 €
Cotisations 2021: 58 sociétaires	6 970 €
Cotisations 2020: 67 sociétaires	7 940 €



CARTE JOURNALIÈRE

LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ÉQUILIBRÉS

QUELLE SOLUTION CHOISIR

INDISPENSABLE: CONTINUER LA FOIRE AUX BOUDINS

PLUS DE CARTE JOURNALIÈRE

**DIMINUER LE TRAIN DE VIE
VAUCHER; GIBIERS; MAÏS**

**AUGMENTER LE NOMBRE DE SOCIÉTAIRES
10 SOCIÉTAIRES EXTÉRIEURS**



CARTE JOURNALIÈRE

LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ÉQUILIBRÉS

QUELLE SOLUTION CHOISIR



**AUGMENTER LES COTISATIONS
INCHANGÉE DEPUIS 6 ANS**



CARTE JOURNALIÈRE

Disponible auprès du chef d'équipe ou du trésorier

° 01/2023

CARTE JOURNALIÈRE
ÉQUIPE RIBOUD

15€

Délivré
à Mr:

Pour la journée du : ___/___/_____/

N° validation 2023:

Contrôle de l'assurance:

Le Président



Le chasseur

- ❖ Tout chasseur allant ou quittant le poste se déplace arme déchargée.
- ❖ Interdit de se déplacer ou de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.
- ❖ Respecter l'angle de tir de 30°
- ❖ Identifier formellement le gibier avant de tirer
- ❖ Tir interdit en direction d'un gibier dissimulé, des chemins, des routes ou habitations.
- ❖ Tir fichant impératif (dirigé vers le sol) et à courte distance.
- ❖ L'arme doit être déchargée en présence d'un autre usager.
- ❖ Le port du gilet orange fluorescent est obligatoire

N° 01/2023 Talon trésorier

Invité: Mr

Invitant: Mr

Date: ___/___/___/



15€

2 Invitations par chasseur et par saison
1 même invité ne peut venir plus de 2 fois



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Saison 2024/2025

OUVERTURE GÉNÉRALE:

Dimanche 08 septembre 2024

FERMETURE ACCA:

Dimanche 19 janvier 2025



REMISE DES CARTES 2024

- Vendredi 6 septembre à 18h

➤ RÈGLEMENT DES CARTES: PAR CHÈQUE

- Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte

- Charte de sécurité à rapporter signée.

PRIX DES CARTES 2024

➤ **Inchangé depuis 6 ans**

- Sociétaire résident :

180€/ 90€ si corvée

-- Sociétaire + 70ans

100€/ 50€ si corvée

-Sociétaire non résident

420€/ 350€ si corvée



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ



CHARTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA SÉCURITÉ

Document à remettre au bureau le jour de la remise de votre carte.

Je soussigné Mr _____ certifie avoir pris connaissance du R.I.C (Règlements Intérieur et de Chasse) applicable sur le territoire de L'ACCA de REVEL pour la saison de chasse 2023/2024 et je m'engage à m'y conformer en toute circonstance.

Je reconnais expressément que ce document m'a été adressé à mon adresse Email et qu'il est également à ma disposition en version téléchargeable et imprimable sur le site internet de l'ACCA de Revel, « www.accarevelbelledonne.com ».

Je prends l'engagement de respecter scrupuleusement aux consignes de sécurité particulières qui me seront données oralement avant chaque partie de chasse par le responsable de battue.
Je certifie avoir souscrit l'assurance obligatoire et la validation pour la saison de chasse 2023..

Fait à Revel le 07/09/2023

Signature

ACCA de REVEL N°RNA : 381016074. Siège sociale : Mairie de Revel Le bourg 38420 REVEL

Elle vous sera adressée par mail, vous devez la rapporter signée pour obtenir votre carte adhérent.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Pour la saison 2024/2025

**Nous accueillons 4 nouveaux
sociétaires**

- ❖ **MERADJI Benoit**
- ❖ **VIAND Christophe**
- ❖ **CONTAT Léo**
- ❖ **OLEI Enzo**

Bienvenue à l'ACCA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

PLAN DE CHASSE





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CHAMOIS



Cl₃ - 17 ANS - 22KG

Prélèvement chamois saison 2023/24

Equipe	*Type de gibier	Poids vidé Kg	Age	N° bracelet	Tir conforme
1er tour: 12 prélèvements					
TURENNE Carine/GAUTHIER Alain	ISM2	25kg	6	10143	oui
TURENNE Nicolas/TURENNE Michel	IS1	16kg	1,5	10133	oui
DROGUE Marie/DROGUE Louise	ISM2	24kg	4	10142	oui
PLANET Gérard/REVEL-MOUROZ D	IS3	20,4kg	17	10136	oui
DROGUE ROLAND/DROGUE ANTOINE	IS1 - M	16kg	1,5	10135	oui
BEGOT JEROME/HEBRARD LIONEL	IS1 - F	18kg	1,5	10134	oui
DROGUE Fabien/BELLIN Jean Paul	ISM2	27kg	6	10145	oui
SILVINI LAURENT/PIANTINO MARC	ISM2	26kg	8	10144	oui
REVLON Stéphanie / PLANET Marc	ISF2	20kg	3	10143	oui
REVLON REMI/DAVID FRANCK	ISJ	16kg	1	10140	oui
DEVIENNE Guy/Buisson Thomas	ISJ-F	12kg	1	10141	oui
GIRONA Michel/ MICHEL Florian	ISJ -F	15kg	1	10139	oui
2 ème tour: 1 prélèvement					
TURENNE Pierre/TURENNE Lionel	ISM2	26kg	7	10137	non
3 ème tour: 1 prélèvement					
REVLON REMI/DAVID FRANCK	ISJ	17,5	1,5	10963	oui

PLAN DE CHASSE 2024: 14 BRACELETS

Type	Demande	Attribution
IS1	3	3
IS3	2	2
ISF	1	1
ISJ	3	3
ISM	4	4
Saint Martin		1
Total		14

CONTRÔLE des TIRS

- R. REVOLON : 06 73 59 47 89
- JP SIMON : 06 69 34 31 69
- M. PIANTINO : 06 23 97 69 36
- L. TURENNE : 06 70 70 63 63



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CHAMOIS

- Les bracelets sont à retirer chez Rémi Revolon.

Remplir le formulaire lors la prise des bracelets
Déclaration obligatoire des accompagnants

ATTENTION: Bracelet non pris = 1 tour de pénalité



FICHE DE PRISE EN CHARGE DES BRACELETS

A renseigner par le gestionnaire chamois

Jour	Date	Secteur	Équipes	Type	Choix	N° Bracelets
		COLON		ISJ : Cabri		
				IS1: Eterlou		
				ISM2: CI2 mâle		
				ISF2: CI2 femelle		
				IS3 : CI3		

A renseigner par le chasseur

BRACELETS PRIS PAR Madme/Monsieur:

Date	Heure	Signature

En cas d'accompagnateur renseigner son nom

OBSERVATION:

Le règlement complet des pénalités est à consulter dans votre espace adhérents sur le site de l'ACCA



REGLEMENT CHAMOIS 2022/2023: PÉNALITÉS

Classes d'âge des chamois

ISJ = chamois de 1ère année identifié grâce aux incisives de lait et/ou avec des crochets non formés.

IS1 = animal dont les cornes (crochets formés) sont inférieures ou égales à la hauteur des oreilles

ISM = chamois mâle avec des cornes plus hautes que les oreilles

ISF = chamois femelle avec des cornes plus hautes que les oreilles

IS3 = chamois mâle ou femelle adulte avec des cornes plus hautes que les oreilles de 10ème année et plus identifié grâce à la lecture des cornes et/ou de la dentition.

*ISM, ISF et IS3 est obligatoirement un chamois adulte (corne plus haute que les oreilles) et toute erreur de tir sur ce critère est une infraction au plan de chasse réglementaire. ☒

Définition des erreurs de tir

TC = tir conforme

P 0 = erreur de tir sans pénalité

P 1 = erreur de tir avec pénalité faible 1 tour

P 2 = erreur de tir avec pénalité moyenne 2 tours

P 3 à P 5 = erreur de tir avec pénalité 3 à 5 tours

DEFINITIONS DES PENALITES

En cas d'erreur de tir non conforme les pénalités ci-dessous seront appliquées au tireur: -

Un chasseur déjà pénalisé qui récidive dans les 18 mois double sa nouvelle pénalité.

La pénalité 0 ne sera pas sanctionnée et le chasseur pourra repartir.

Non restitution du bracelet dans les délais fixés par le détenteur : 1 an de suspension jour pour jour

Bracelet non retiré: Pénalité 1 tour: Fiche de prise en charge à remplir obligatoirement

Animal rendu non identifiable : pénalité de type P5

Les chasseurs ont 48 heures pour contester l'âge et les mensurations prises sur les chamois prélevés. Dans tous les cas il signe la fiche de contrôle et note si il y a un désaccord

Perte de bracelets: Pénalité de 1 tour

		ATTRIBUTION				
		ISJ	IS1	ISM	ISF	IS3
REALISATION	ISJ	TC	P1	P4	P4	P5
	IS1	P1	TC	P2	P2	P3
	ISM	P4	A	TC	P2	B
	ISF	P4	A	P2	TC	B
	IS3	P5	A	P0	P0	TC

A : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS1

Longueur des cornes jusqu'à 1 cm au dessus des oreilles	P0
Longueur des cornes de 1 cm à 2cm au dessus des oreilles	P1
Longueur des cornes de 2 cm à 3cm au dessus des oreilles	P2
Longueur des cornes de 3 cm à 4 cm au dessus des oreilles	P3
Longueur des cornes supérieur à 4 cm au dessus des oreilles	P4

B : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS3

Chamois de 10 eme année	TC
Chamois de 9 eme année	P0
Chamois de 8 eme année	P1
Chamois de 7 eme année	P2
Chamois de 6 eme année	P3
Chamois de 3 eme à 5eme année	P4



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CHAMOIS

JOURNÉE DE COMPTAGE
Samedi 29 juin

SECTEUR COLON

Lionel TURENNE
Christian CONTAT
Laurent ACHARD

SECTEUR DAVID/DOMÈNON

Clément AMORIN
Thomas BUISSON
Benoit MERADLI

Chevreuil: 4 équipes; 17 Bracelets

ÉQUIPE SIMON

ÉQUIPE TURENNE

ÉQUIPE REVOLON

ÉQUIPE RIBOUD

Equipe	*Type de gibier	Poids vidé	N° bracelet
REVOLON	Chevillard mâle	11,5kg	3758
REVOLON	Chevrette	22kg	3757
TURENNE	Chevillard femelle	14kg	3753
RIBOUD	Chevillard femelle	13,5kg	3759
RIBOUD	Brocard	22kg	3760
REVOLON	Brocard	28kg	3751
RIBOUD	Brocard	19kg	3762
REVOLON	Brocard	20kg	3752
TURENNE	Brocard	25kg	3754
REVOLON	Chevrette	25kg	3750
TURENNE	Chevrette	22kg	3763
REVOLON	Brocard	26kg	3765
TURENNE	Brocard	25kg	3764
REVOLON	Chevrette	24kg	3766
RIBOUD	Chevrette	22kg	3756
SIMON	Chevillard femelle	18kg	3761
RIBOUD	Brocard	26kg	3755

CHEVREUIL 2024/2025

17 BRACELETS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

RÈGLEMENT CHEVREUIL 2024

Règle:

La chasse au chevreuil se pratique par équipe composé d'un minimum de **8 personnes**

Il est attribué par équipe 2 bracelets: 1 adulte et 1 jeune. Aucun autre bracelet n'est attribué tant que le jeune n'est pas prélevé.

La mâchoire inférieure est à remettre immédiatement et parfaitement nettoyée au contrôleur afin de pouvoir en obtenir un nouveau. **Le tir à balle est obligatoire.**

Au 1er décembre, les bracelets non fermés sont attribués aux équipes par rotation d'une semaine. L'ordre est fixé par tirage au sort..

La chasse à la neige

Jusqu'au 30 novembre:

Mardi -Jeudi- Samedi-Dimanche

A partir du 01 décembre:

Uniquement samedi et dimanche

Tous sociétaires désirant chasser le chevreuil doit s'inscrire dans une équipe

Contrôle des chevreuils :

Mr VIANNEY LIAUD .Tél : 06.03.88.92.25

Mr SIMON JPIERRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

MOUFLONS

3 Prélèvements 2023 / 4 attributions

Equipe	*Type de gibier	Poids	N°
GAIDET P/BONNET GAMARD A	Femelle adulte	23kg	11484
MICHEL F/REVOLON S	Femelle jeune	19kg	11487
BEGOT J / HEBRARD L	Mâle adulte	39kg	11485

ATTRIBUTION Plan de chasse 2024

Type	Demande	Attribution
MOF	1	2
MOJ	1	1
MOM	2	1
	4	4

CONTRÔLE :

Présentation sur la commune entre **18h** et **20h**

Prendre rendez-vous avec le contrôleur

Lionel TURENNE

Michel PIANTINO



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CERF

ATTRIBUTION: 1 Bracelet de biche

La chasse se pratique en équipe lors d'une battue
Pensez à la signaler sur votre carnet de battue

Le premier chasseur qui en a la possibilité peut prélever l'animal.

BICHE; FAON et BICHETTE sont admis

Processus à respecter OBLIGATOIREMENT

- Le tireur prévient **IMMEDIATEMENT** son chef d'équipe qui stoppe la chasse.
- Le président et les autres chefs d'équipes sont **IMMEDIATEMENT** prévenus.

On ne bouge pas l'animal de place, le bracelet est à récupérer dans la boîte dédiée chez le président SIMON.

Le contrôle se fait uniquement par le Président.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

SANGLIERS

**ISÈRE: 7600
(+1300)**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

28 PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS 2023/2024

Date	Equipe	*Type de gibier	Poids vidé Kg
28-sept	RIBOUD	Femelle	35
08-oct	REVOLON	Femelle	52
14-oct	REVOLON	Mâle	71
18-oct	TURENNE	Mâle	75
19-oct	REVOLON	Femelle	19
19-oct	REVOLON	Femelle	21
19-oct	REVOLON	Femelle	60
28-oct	REVOLON	Femelle	17
28-oct	REVOLON	Mâle	84
01-nov	REVOLON	Femelle	77
05-nov	REVOLON	Mâle	62
07-nov	REVOLON	Mâle	32
18-nov	REVOLON	Mâle	36
19-nov	REVOLON	Femelle	78
25-nov	RIBOUD	Femelle	74
03-déc	TURENNE	Mâle	22
03-déc	TURENNE	Femelle	23
10-déc	TURENNE	Femelle	35
17-déc	TURENNE	Mâle	70
21-déc	RIBOUD	Mâle	70
24-déc	TURENNE	Femelle	30
28-déc	REVOLON	Femelle	22
28-déc	REVOLON	Mâle	23
31-déc	TURENNE	Mâle	43
01-janv	REVOLON	Femelle	76
04-janv	TURENNE	Femelle	31
14-janv	TURENNE	Mâle	99



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ACHAT DE MAÏS POUR L'AGRAINAGE

- Commande de 1000kg
- Livraison en sac de 25kg

- Dotation de 250kg
par équipe



REVOLON Rémi a assuré le gestion de
cette opération



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

INDEMNISATION DES DÉGÂTS

Code de l'environnement art. L 429-40

Dans chaque départements:

- Commission départementale d'indemnisation qui gère:
- un fonds départemental d'indemnisation

Le but:

- ✓ Indemniser les exploitants agricoles des dégâts causés aux cultures
- ✓ Le dommage causé aux jardins, vergers, pépinières et arbres isolés ne donne pas lieu à réparation lorsqu'on a négligé d'établir les installations protectrices



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La commission départementale d'indemnisation des dégâts de gibier **est présidée par le préfet**

Elle comprend :

- 1° Le directeur départemental de l'agriculture
- 2° Le délégué régional de l'OFB
- 3° Le directeur régional de l'ONF
- 4° Le président de la propriété forestière,
- 5° Le président de la chambre d'agriculture
- 6° Trois représentants des organisations d'exploitants agricoles les plus représentatives dans le département
- 7° Le président de la fédération départementale des chasseurs.
- 8° Trois personnalités qualifiées en matière cynégétique, nommées sur proposition du président de la fédération départementale des chasseurs
- 9° Un représentant des lieutenants de louveterie



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

QUI ALIMENTE LE FOND D'INDEMNISATION

Article 429-29

L'adhésion aux fonds départementaux d'indemnisation des dégâts est **obligatoire** pour toute personne désignée au alinéa 1,2 ,3.

1° Tous les locataires de chasse domaniale ou communale (AICA/ACCA).

2° Tous les propriétaires qui se sont réservé l'exercice du droit de chasse sur leurs territoires

3° L'Office national des forêts pour les lots exploités en forêt domaniale par concessions de licences



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Dans le cas où les ressources du compte de réserve ne suffisent pas à couvrir les dépenses incombant aux fonds départemental d'indemnisation, la commission en assemblée générale fixe des contributions complémentaires :

- a) Une contribution complémentaire due par les membres du fonds départemental, **en fonction de la surface boisée et non boisée de leur territoire de chasse** ;
- b) Une contribution complémentaire déterminée **par secteur cynégétique du département**, due par les membres du fonds départemental pour le secteur dont ils font partie, variable en fonction de la surface boisée et non boisée de leur territoire de chasse ;
Une contribution personnelle modulable selon le nombre de jours de chasse tel que défini par le permis de chasser, **due par tout chasseur**, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département .
- d) Une contribution **due pour chaque sanglier tué** dans le département.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CALCUL DES COTISATIONS DÉGÂTS 2022/2023

SITUATION DEPARTEMENTALE

MONTANTS DÉGÂTS ISÈRE:	620 203€
ENVELOPPE DÉGÂTS FDCI/UG:	570 000€
Dépassement enveloppe	+ 50 203€

SITUATION UG 07 Balcons de Belledonne

MONTANTS DÉGÂTS UG 7:	22 760.13 €
ENVELOPPE DÉGÂTS FDCI=> UG 7:	9374.21 €
Dépassement enveloppe	+ 13 385.73€
Réserve DÉGÂTS UG7	- 1608.21€
Reste à charge ACCA:	11.777€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

RÉPARTITION : Responsabilité/Solidarité

Rappel reste à payer UG

11 777,72€



Part responsabilité dégâts
à 70%

70% seront répartis par commune
au **prorata des dégâts** de chaque
commune sur l'UG

70% de 11 777,72€

=

Part responsabilité dégâts UG
8 244,40€

Part solidarité surface boisée
à 30%

30% seront répartis par commune
au **prorata de la surface boisée** de
chaque commune sur l'UG

30% de 11 777,72€

=

Part solidarité surface boisée UG
3 533,32€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

CALCUL DU MONTANT À PAYER commune de REVEL

Part responsabilité dégâts

Rappel part UG

8 244,40€

La commune représente

0,00% *

des dégâts de l'UG

Répartition dégâts commune

8 244,40€ x 0,00%

Soit part responsabilité dégâts
commune à payer

0,00€

Part solidarité surface boisée

Rappel part UG

3 533,32€

La commune représente

16,91% *

de la surface boisée de l'UG

Répartition surface boisée commune

3 533,32€ x 16,91%

Soit part solidarité surface boisée
commune à payer

597,45€

Total à payer commune

597,45€

* Les données
par commune de l'UG sont
disponibles en fin de document.

MONTANT BRUT A PAYER : 597.45€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

DONNÉES PAR COMMUNE de l'UG 07 Balcons de Belledonne

	Montant dégâts	% Dégâts	Part Responsabilité 70%	Solidarité surface boisée 30%	Total à payer par commune
UG 7	25 325 €	100,00%	8 244 €	3 533 €	11 777 €
DOMÈNE	285 €	1,13%	92 €	55 €	148 €
FROGES	2 169 €	8,57%	706 €	144 €	850 €
LA COMBE DE LANCEY	63 €	0,25%	21 €	488 €	508 €
LAVAL	8 427 €	33,28%	2 743 €	653 €	3 397 €
CHAMPS PRÈS FROGES	0 €	0,00%	0 €	104 €	104 €
LE VERSOUD	1 950 €	7,70%	635 €	48 €	683 €
LES ADRETS	4 867 €	19,22%	1 584 €	364 €	1 948 €
REVEL	0 €	0,00%	0 €	597 €	597 €
ST JEAN LE VIEUX	0 €	0,00%	0 €	140 €	140 €
SAINT MURY	3 593 €	14,19%	1 170 €	332 €	1 502 €
SAINTE AGNÈS	3 969 €	15,67%	1 292 €	521 €	1 813 €
VILLARD BONNOT	0 €	0,00%	0 €	81 €	81 €



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ABATTEMENTS SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Décision FDCI d'appliquer les abattements suivants :

- **Seuil : 250€**
Les territoires qui doivent payer moins de **250€** paient leur dette en totalité.
- **Surcote : 20%**
Surcote de **20%** du montant au-delà du seuil de **250€**
- **Plafond de raison : 1 000€**

CALCUL POUR REVEL

Cotisation dégâts brute	Seuil	Au-delà du seuil	Surcote à 20%	Montant surcoté	Cotisation dégâts finale
564.50€	250€	314,50€	62,90€	312,90€	312.90€

COTISATIONS DÉGÂTS À PAYER

Total cotisations à payer : 312,90€



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Plan de Chasse TÉTRA LYRE



➤ comptage au chant

- Samedi 11 mai
- comptage 15 oiseaux

➤ Comptage aux chiens

- Samedi 17 aout ou 24 aout

Ouverture et attribution: En attente de l'arrêté préfectorale

**L'oiseau doit être prémarqué et déclaré immédiatement
Le bout de l'aile (niveau coude) doit être remise au
Président.**

LÂCHER de FAISANS

Prélèvement 2023: 3 faisans/30

Prix du faisan: 15€

Prévision lâché 2024:

07.09.2024 : 10 faisans

27.09.2024: 10 faisans

20 faisans



LÂCHER de LIÈVRES



12 Lièvres

Coût: 1200.00€

Secteur Colon

**Opération expérimentale
3ème année**

CHASSE INTERDITE

Autres prélèvements:

Bécasses des bois: 31

Grives daines et autres: 30

Pigeons ramiers: 6

Renards: 13

Pies bavardes: 6



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

EFFORT COLLECTIF

Dimanche 09 juin

RV: 6 heures

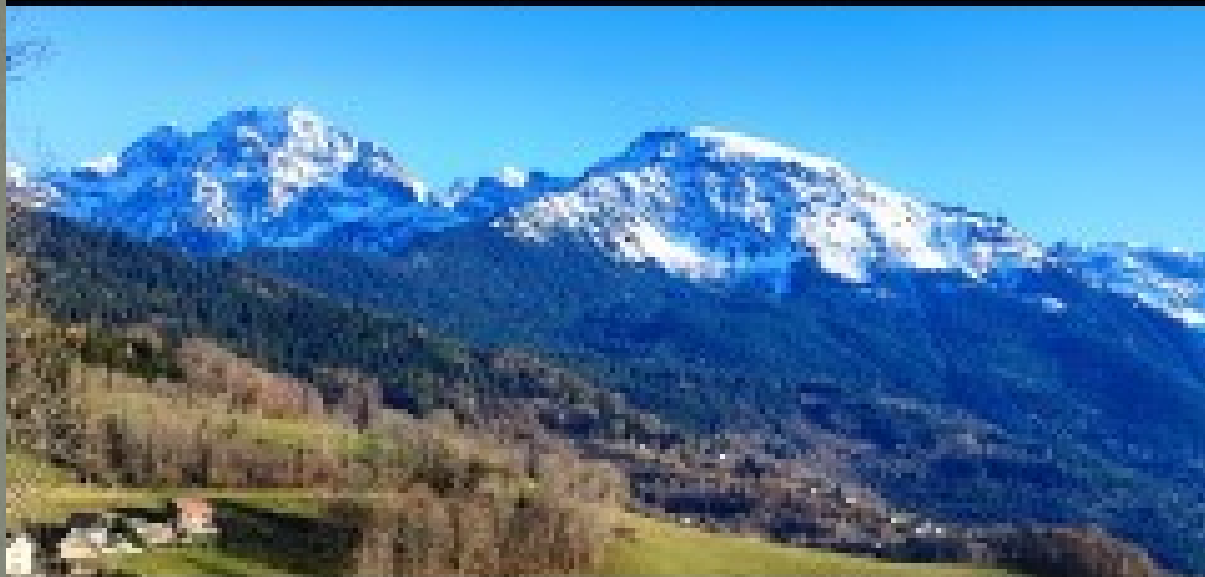
Lieu: parking des 4 chemins

Casse croute:

Cabanes des Carriers



ESSAIS CALENDRIER ACCA



Bonne année 2024





Essais de réalisation d'un calendrier ACCA

- Qualité photos
- Souvenirs de chasse
- Nous pouvons continuer si:
 - minimum 10 personnes intéressées (prix)
 - Fournir des photos de chasse
(prélèvements, paysage, chiens....)

Le coût ne sera pas prit en charge par l'ACCA



OCTOBRE 2024

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
S.40	30	1	2	3	4	5	6
S.41	7	8	9	10	11	12	13
S.42	14	15	16	17	18	19	20
S.43	21	22	23	24	25	26	27
S.44	28	29	30	31	1	2	3

FÉVRIER 2024

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
S.5	29	30	31	1	2	3	4
S.6	5	6	7	8	9	10	11
S.7	12	13	14	15	16	17	18
S.8	19	20	21	22	23	24	25
S.9	26	27	28	29	1	2	3



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024



JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES
Avec l'accord de la mairie une journée sera
organisée **le samedi 24 Août 2024**

- Permettre a chacun de vérifier son équipement
- Éviter les gênes sonores
- Sécuriser la zone de tir
- Lieu : Au fond de la piste du Pleurey

Les réglages sauvages et dangereux sont interdits sur la commune.



SIA

**Les chasseurs doivent enregistrer
leurs armes avant le:
31 décembre 2024**

la création d'un compte SIA est obligatoire
pour pouvoir enregistrer ses armes .

Toutes les armes de chasse (catégorie C)
sont à déclarer dans votre espace personnel
exceptées les armes à canon lisse ne tirant
qu'un seul coup par canon acquises avant le
1er décembre 2011. Toutes les autres armes de
chasse en votre possession sont donc à
déclarer au sein de votre râtelier virtuel



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Je remplis tous les champs et j'importe les documents



Système d'Informations sur les Armes
Espace détenteurs

Création de compte - Première partie (1/2)

1 Identité

2 Adresse de la résidence principale et coordonnées

3 Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France

4 Validation

Informations sur le permis de chasser

Veuillez renseigner le numéro de votre permis de chasser *

Numéro de permis de chasser *

Veuillez vous rapprocher de la fédération départementale de votre lieu actuel de résidence si vous ne disposez pas d'un numéro de permis de chasser

38147562

Ajouter mon permis de chasser *

La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont : png, pdf, jpeg, jpg

Importer

← Importer permis

Numéro de guichet unique de votre validation en cours

0002023120145

Ajouter ma validation de permis de chasser

La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont : png, pdf, jpeg, jpg

Importer

Importer validation

Identité

Sexe *

Sélectionner un sexe

Nom d'usage

Nom de famille utilisé dans la vie courante, à renseigner s'il ne s'agit pas du nom de naissance.

DUPONT

Nom *

DUPONT

Premier prénom *

Séraphin

Deuxième prénom

Claude

Troisième prénom

jean

Quatrième prénom

Prénom usuel

Prénom utilisé dans la vie courante, il doit être identique à l'un des prénoms renseignés dans le formulaire.

Date de naissance *

///MM/AAAA 07/12/1940

Pays de naissance *

France

France

Département de naissance *

Iserre

Lieu de naissance *

Herbeys

Nationalité *

Française



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Système d'Information sur les Armes
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le 19/02/2022

Bonjour, JEAN PAUL BELLIN

Vous venez de créer votre compte particulier en qualité de chasseur sur le Système d'Information sur les Armes (SIA).

Un numéro SIA vous a été affecté :

N° SIA: BELJEA05NJRN

Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Attention: Ce numéro est distinct de votre identifiant de connexion à l'application SIA et de votre mot de passe :

Identifiant de connexion : dtew4360422

Mot de passe: Défini par vos soins dans l'application SIA

Pour rappel: vous disposez d'un **délai de 6 mois** à compter de ce jour pour corriger, le cas échéant, les informations relatives aux armes mentionnées dans votre râtelier numérique.

Retrouvez les informations sur l'utilisation de votre râtelier numérique en cliquant sur le bouton « Aide » du SIA.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Mon râtelier

Recherche Numéro RGA



Pour faciliter sa recherche, le détenteur peut saisir la marque, le modèle, le calibre, le fabricant... toutes les informations qui peuvent être utiles pour cibler plus précisément la fiche qui correspond à son arme.

Le détenteur doit sélectionner la fiche qui se rapproche le plus de son arme.

Résultats

Référence RGA ↑	Type	Marque	Modèle	Calibre	Mode de percussion	Type de canon	Système d'alimentation	Longueur du canon (mm/pol)	Capacité	Fabricant	Class. Nat
BH927	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG RIFLE	ANNULAIRE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*
BH928	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG RIFLE	ANNULAIRE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*
BH929	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	ANNULAIRE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*
BH930	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*
BH931	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*
BH932	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1*

Fiche de situation d'une arme

Statut de l'arme : **Détenue** Editée le : **13/09/2022**

Localisation actuelle de l'arme

BELLIN JEAN PAUL	N° SIA BELJEA0SNJRN	Adresse 313 MONTÉE DU GALAPANT LE GALAPANT, 38420 REVEL
-----------------------------	--------------------------------	--

Caractéristiques de l'arme

Type arme :	CARABINE	Mode fonctionnement :	SEMI-AUTOMATIQUE
Marque :	VERNEY-CARRON	Système d'alimentation :	CHARGEUR INAMOVIBLE
Modèle :	IMPACT AUTO (SEMI-AUTO)	Longueur totale (mm) :	1020
N° série carcasse :	1CA12939	Capacité maximale :	3 coups
Classement national :	C 1° a)	Classement européen :	C
N° encodage :	AQ080-P22-1CA12939		<i>*(chambres comprises)</i>

Canon 1 Type de canon : RAYE Marque : - Calibre : 270 WIN SHORT MAG N° série : - Mode percussion : CENTRALE Longueur canon (mm) : 470 N° encodage : -	Canon 2 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Partie supérieure / boîte de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
Canon 3 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Canon 4 Type de canon : - Marque : - Calibre : - N° série : - Mode percussion : : - Longueur canon (mm) : - N° encodage : -	Culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
Dispositif additionnel de tir en rafale : Marque : - N° encodage : - N° série : -	Barillet : Marque : - N° encodage : - N° série : -	Ensemble mobile de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
		Tête de culasse : Marque : - N° encodage : - N° série : -
		Tube réducteur : Marque : - N° encodage : - N° série : -

Détenteur de l'arme

BELLIN JEAN PAUL	N° SIA BELJEA0SNJRN	Adresse 313 MONTÉE DU GALAPANT LE GALAPANT, 38420 REVEL
-----------------------------	--------------------------------	--

Le transport des armes

Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) précise, à l'article R315-2,

Votre permis de chasser autorise à transporter armes et munitions pour aller à la chasse, mais également pour aller régler votre arme au stand ou vous rendre chez l'armurier.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de justifier les raisons pour lesquelles vous transportez votre arme.

Vol d'une arme

Si on vous dérobe une arme dans le véhicule sur un parking attendez-vous à avoir quelques soucis . Il est donc primordial de ne pas laisser d'armes sans surveillance. Outre le désagrément de la perte de l'arme, le chasseur s'expose à de lourdes sanctions administratives. Le fait de laisser son arme dans un véhicule, sans surveillance est considéré comme une négligence et lui vaudra d'être inscrit au fichier FINIADA*, entraînant la saisie réelle de toutes ses armes et le retrait du permis de chasser.

***Le FINIADA recense toutes les personnes ne pouvant acquérir ou détenir une arme.**

La détention des armes au domicile

- Vous devez conserver votre arme de chasse dans un coffre-fort adapté ou une armoire forte ou la sécuriser par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme.

- Attention ! Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

SITE INTERNET

ACCA REVEL BELLEDONNE



L'espace « Adhérents »

Il permet de vous tenir régulièrement informé en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l'ACCA.

Accessible avec un mot de passe. : **freydane**

Vous y consulterez toutes les informations et tous les documents nécessaires à la pratique de la chasse.



SITE INTERNET PAR LE TELEPHONE

ACCA REVEL BELLEDONNE





SITE INTERNET PAR LE TELEPHONE

ACCA REVEL BELLEDONNE





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ÉLECTION:

L'intégralité du CA est renouvelé tous les 3 ans par le vote de l'assemblée générale.

Le bureau est voté par le conseil d'administration

Promesse d'élection du Président:

Cartes gratuites pendant le prochain mandat...!



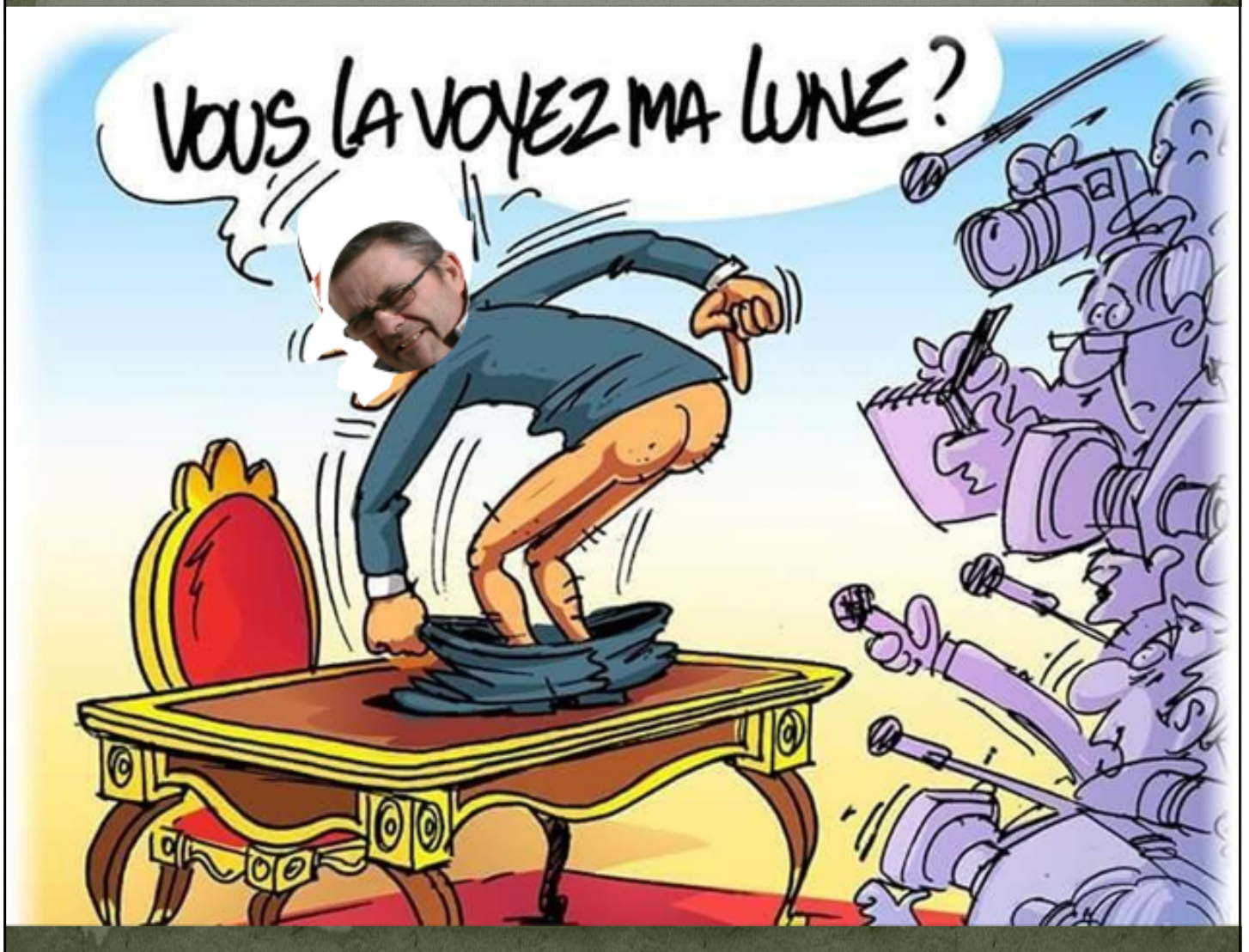


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ÉLECTION:

L'intégralité du CA est renouvelé tous les 3 ans par le vote de l'assemblée générale.

Le bureau est voté par le conseil d'administration





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

- ❖ **Vote à bulletin secret**
- ❖ **1 pouvoir par sociétaire**
- ❖ **Maxi 9 noms par bulletin**

BULLETIN DE VOTE

Liste des candidats au conseil d'administration

SIMON Jean-Pierre

REVOLON Rémi

BELLIN Jean Paul

PIANTINO Michel

MURE Marc

VIANNEY-LIAUD Gérard

MARTORANA D.

TURENNE Lionel

DEVIENCE G.

Rajout :

Maxi: 9 noms. Rayer les candidats non souhaités



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

LE BUREAU DE L'ACCA
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE SAISON 2024

